Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260907-2026_61-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 1ER/09/2026
Date d'affichage : 1er/09/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six le sept du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance

2026-61 CONVENTION DE DÉNEIGEMENT AVEC EARL DU PENHER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'EARL du Penher a proposé ses services pour assurer le déneigement des voies communales lors des épisodes neigeux. L'entreprise s'engage à appliquer un tarif préférentiel, dans un objectif de sécurité des usagers et de continuité du service public.
Monsieur le Maire précise que la signature d'une convention permettrait à la commune d'être **prioritaire** lors d'un épisode neigeux, garantissant une intervention rapide sur les axes les plus fréquentés ou sensibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'accepter la proposition de l'EARL du Penher pour le déneigement des voies communales ;
- **Approuve** les termes de la convention de déneigement à intervenir entre la commune et l'EARL du Penher et le Département ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **Précise** que les interventions seront réalisées selon les priorités définies par la commune en cas d'épisode neigeux.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **La Secrétaire,**

François HINDRÉ, **Stéphanie LE MÉE,**